

CONTRE TOUT DEPASSEMENT D'HONORAIRES MEDICAUX

POUR UN SERVICE COMPLET D'UROLOGIE DANS D'HOPITAL DE PAU

Les dépassements d'honoraires médicaux, les franchises, les forfaits la baisse du pouvoir d'achat pour les salariés ou les retraités sont un frein pour le libre accès aux soins des assurés sociaux: la médecine à deux vitesses frappe à coup sûr sur les plus modestes d'entre nous et nous disons assez on ne veut plus payer !

L'accord scélérat du gouvernement avec certains syndicats de médecins précise : « le taux de dépassement de 150% soit 2,5 fois les tarifs de remboursement de référence, constituera un repéré » soit 57,50 euros la consultation chez un généraliste, L'incitation pour les médecins de passer du secteur 1 au secteur 2 (avec dépassement) est largement ouverte, Au plan local les médecins en secteur 2 représentent 30% du total et les spécialistes en secteur 2 20%. Quelques exemples sont significatifs : l'urologie, la chirurgie viscérale et digestive, la neurochirurgie, la chirurgie maxillo-faciale et stomatologie, la gynécologie obstétrique, ces spécialités sont concentrées dans le secteur privé. Des dépassements insupportables pour les assurés peuvent atteindre des sommes importantes dans les poches des médecins du secteur 2, citons quelques exemples et par médecin : 105 279 Euros pour la chirurgie viscérale et digestive et 88025 Euros pour la chirurgie urologique en sus des tarifs opposables (remboursés par la sécurité sociale) , En fait ceci engendre une situation de quasi monopole, l'utilisateur n'a même plus le choix de se faire soigner dans le public en secteur 1 ! et donc de se soigner tout simplement !

A cela s'ajoutent les soins dentaires , ou ophtalmologiques où le reste à charge pour l'assuré est exorbitant,

Parce que nos vies valent autant que la leur nous demandons la suppression pure et simple des dépassements d'honoraires, la revalorisation des actes (cliniques et techniques) afin que les soins soient mieux remboursés ,

En novembre 2012 les retraités de la CGT ont lancé une campagne de pétition pour l'abolition de ses dépassements et la réouverture du service d'urologie dans l'hôpital de Pau !

Un premier pas a été franchi en Mai 2013 par l'hôpital de Pau où depuis lors des consultations sont ouvertes le vendredi après midi avec un suivi dans le privé en secteur 1 ! C'est insuffisant au regard des besoins des assurés et nous continuons avec vous le combat pour des consultations urologiques tout les jours à l'hôpital et suivies de soins dans le secteur public en secteur 1,

Vous pouvez signer la pétition qui porte cette exigence, nous vous donnons rendez vous tout les Lundi de 14 à 17 heures à la permanence des retraités CGT au complexe de la République à Pau 5° étage. En difficulté pour vous faire soigner nous vous proposons de vous accompagner au près du médecin pour refuser le dépassement d'honoraire qu'il vous impose,